

PRODUISEZ ET COMMERCIALISEZ VOTRE ÉNERGIE SOLAIRE

Contracting photovoltaïque



CONSOMMEZ DIRECTEMENT L'ÉNERGIE PRODUITE SUR VOTRE TOIT!

Avec le contracting photovoltaïque, vous mettez la toiture de votre entreprise ou de votre parc immobilier à disposition d'une centrale photovoltaïque. Actuellement, le coût de l'énergie est historiquement bas et vous bénéficiez d'un prix fixe et attractif à long terme.

VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE, NOUS NOUS OCCUPONS :

- de la mise à l'enquête
- du suivi des travaux de réalisation et de mise en service
- de l'entretien de l'installation
- et supportons tous les coûts y relatifs

EN CONTRE-PARTIE :

vous bénéficiez d'un prix fixe attractif pour l'énergie produite et consommée directement sur votre site.

QUANT À LA SURPRODUCTION, VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DEUX VARIANTES :

- soit nous la commercialisons pour vous
- soit vous vous en chargez

Vous pouvez suivre la production au quotidien au moyen d'un moniteur installé dans votre bâtiment et sur votre téléphone portable. A l'échéance du contracting, vous devenez propriétaire de l'installation dont le rendement énergétique s'élève encore à 80 %.

POURQUOI SE DÉCIDER MAINTENANT POUR LE CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE

Dès 2018, un montant de 20 millions de francs est disponible pour les rétributions uniques (GRU) destinées aux grandes installations photovoltaïques. Pour ce nouveau système, qui succède à la RPC, « le temps d'attente pour les nouvelles annonces sera vraisemblablement d'au moins six ans, étant donné qu'il faudra tout d'abord intégrer les installations qui se trouvent sur la liste d'attente » prévient PRONOVO, l'organe d'exécution qui gère cette nouvelle rétribution.

AVEC LE CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE, PAS DE DÉLAI D'ATTENTE

Vous bénéficiez d'un prix fixe bas et stable issu d'une énergie propre, produite localement et vous contribuez efficacement à la transition énergétique.





PRODUCTION DE VOTRE INSTALLATION

Données techniques

Surface minimale de la toiture : 400 m²

Puissance escomptée de l'installation : 50 KW

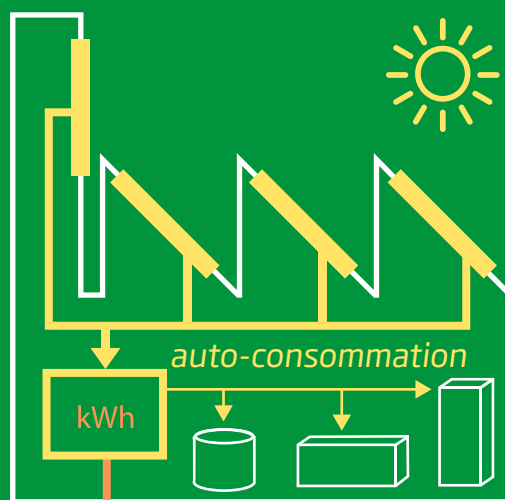
Lorsque le soleil brille, l'installation photovoltaïque atteint son rendement maximal. Elle alimente votre entreprise en énergie électrique solaire. Le réseau s'adapte aux variations de production, le cas échéant, le surplus est commercialisé.

Variante A :

Vous ne vous occupez de rien et bénéficiez d'un prix fixe tout au long du contrat.

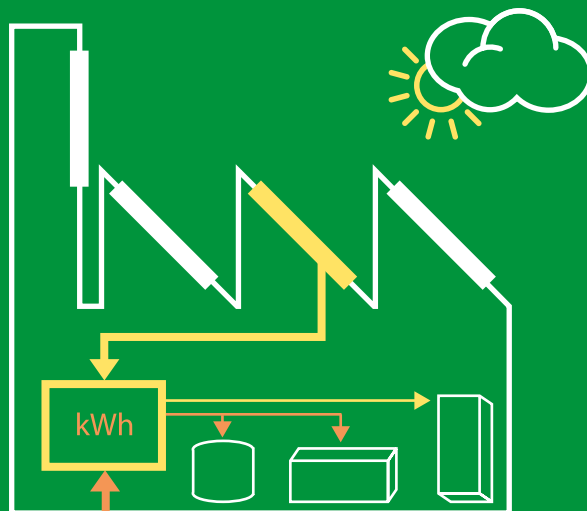
Variante B :

Vous vous chargez de la commercialisation du surplus produit sur votre toit.



surproduction commercialisé sur le réseau

Avec un ensoleillement partiel, les besoins en énergie sont couverts en priorité par la production photovoltaïque et le réseau comble le solde.



solde acheté sur le réseau

AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Fondée en 2007, Groupe E Greenwatt conseille près de 500 clients dans le domaine de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, elle est active dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables et elle participe au capital de plus de 90 installations dans ce secteur prometteur.

Groupe E Greenwatt s'engage pour un avenir basé sur une consommation d'énergie modérée et une production accrue d'énergie renouvelable.

Demandez-nous une offre au **0840 20 30 40**
ou par e-mail à **info@greenwatt.ch**

Groupe E Greenwatt SA

Route de Chantemerle 1 | www.groupe-e.ch | T 0840 20 30 40
1763 Granges-Paccot | info@greenwatt.ch